

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 8 mars 2022

Délibération
n°33-2022
Point 4.10.4

Point 4.10.4 de l'ordre du jour

Remboursement des droits d'inscription du DU HiSAAR

EXPOSE DES MOTIFS :

L'Institut Thématique Interdisciplinaire d'Histoire, sociologie, archéologie et anthropologie des religions (HiSAAR), dédié à l'étude critique des religions par des approches disciplinaires telles que l'histoire, la sociologie, l'archéologie et l'anthropologie est créé et a débuté ses activités de recherche et de formation le 1er janvier 2021.

L'ITI HiSAAR sollicite la Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg pour demander, d'une part, l'autorisation pour la mise en œuvre immédiate des remboursements des droits de base et des droits spécifiques aux étudiants inscrits au DU HiSAAR qui ne sont pas inscrits dans l'un des 11 masters rattachés au DU HiSAAR et qui ont dû payer leurs droits d'inscription pour l'année universitaire 2021-2022, et, d'autre part l'autorisation d'exécution de ces remboursements en deux temps qui consistent à effectuer les remboursements aux étudiants avec les crédits de la Faculté des sciences historiques (composante ayant reçu les fonds) et ensuite à rembourser les fonds engagés par la Faculté des sciences historiques avec les crédits SFRI STRAT'US de l'ITI HiSAAR.

Le processus technique approuvé par la DFI et l'Agence comptable de l'Université de Strasbourg est le suivant :

1. Remboursement des étudiants par la composante qui a reçu les fonds (Faculté des sciences historiques) (liquidations directes)
2. Réalisation de la prestation interne entre l'ITI HiSAAR et la Faculté des sciences historiques pour indemniser les fonds engagés par la Faculté (virement en prestation interne)

A cet effet, l'ITI HiSAAR se chargera de réunir les différentes pièces administratives et de les faire valider par le coordinateur de l'ITI HiSAAR et le Doyen de la Faculté des sciences historiques.

Date de validation par le comité exécutif de l'ITI HiSAAR : 4 octobre 2021

Présentation des annexes :

1. Décision de création du DU HiSAAR
2. Liste des 11 masters rattachés à l'ITI HiSAAR
3. Liste nominative des étudiants à rembourser avec le montant correspondant
4. Décision de mise en place du dispositif MOBIL'ITI master et doctorat
5. PV du Comité exécutif de l'ITI HiSAAR du 4 octobre 2021

Le 25 janvier 2022, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 23 voix pour et 1 ne prend pas part au vote.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le remboursement des droits d'inscription du DU HiSAAR.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	34
Nombre de voix pour	30
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	3

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 14 mars 2022

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT



DÉLIBÉRATION Conseil d'administration

Séance du 6 juillet 2021

Délibération
n°160-2021
Point 4.8.6.25

Point 4.8.6.25 de l'ordre du jour

Création du DU d'Histoire, sociologie, archéologie et anthropologie des religions – Faculté des sciences historiques

EXPOSE DES MOTIFS :

La création de ce DU est liée à celle de l'ITI HiSAAR (Histoire, sociologie, archéologie et anthropologie des religions). Du point de vue des contenus et des objectifs de la formation, liés aux axes/programmes de recherche envisagés, le DU vise à former des spécialistes de l'étude des traditions religieuses avec une solide connaissance des sources littéraires, des langues, des événements historiques et des cultures dans lesquelles ces traditions ont été exprimées et sont exprimées, et à permettre aux étudiants d'appliquer leurs connaissances et d'utiliser les méthodes de comparaison entre phénomènes religieux, pour aborder avec rigueur critique et compétence le contexte interculturel complexe des sociétés passées et contemporaines.

Les activités de formation de l'ITI en particulier veulent offrir aux étudiants un instrument permettant de s'orienter dans les phénomènes religieux dans leur dimension historique, culturelle, socio-politique (axes identité/altérité et religions et politique) et anthropologique (axe pratiques rituelles, objets croyances), et dans un domaine largement présent dans la société et la culture contemporaines, comme celui de la diversité culturelle et, en son sein, de la diversité entre hommes et femmes, déterminée par les traditions religieuses (axe sexe, genre et religions). L'approche méthodologique de l'ITI, se fondant sur l'interdisciplinarité manifeste de nombreux parcours de master qui lui sont rattachés, et pratiquée par ses acteurs principaux, est profondément novatrice, car, fournissant une variété d'outils méthodologiques, elle permet d'analyser de façon interdisciplinaire et intégrée les faits religieux.

Le DU est organisé sur 4 semestres.

Le 5 juillet 2021, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 28 voix pour.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la création du DU d'Histoire, sociologie, archéologie et anthropologie des religions – Faculté des sciences historiques.

Résultat du vote :

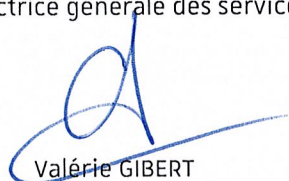
Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	33
Nombre de voix pour	33
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 8 juillet 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

Ouverture du
Diplôme Universitaire d'Histoire, sociologie, archéologie et anthropologie des religions
pour 2021/2022

I. Nature de la demande: CREATION

II. Exposé des motifs de la création / modification

A. – Présentation générale des objectifs de la formation

La création d'un Institut Thématique Interdisciplinaire d'**Histoire, sociologie, archéologie et anthropologie des religions** (HiSAAR), dédié à l'étude critique des religions par des approches disciplinaires telles que l'histoire, la sociologie, l'archéologie et l'anthropologie fédère actuellement soixante-quatre enseignants-chercheurs et chercheurs strasbourgeois, plus de trois cents doctorants et masterisants rattachés à 8 Facultés, 7 Unités de Recherche, 4 Écoles doctorales et 11 masters, et environ 150 collègues nationaux ou internationaux. Il débutera ses activités de recherche à partir du 1^{er} janvier 2021 et de formation à partir du 1^{er} septembre 2021 pour une durée de 8 ans.

L'ITI HiSAAR repose sur le fort potentiel de l'Université de Strasbourg dans le domaine de la recherche et de la formation sur les systèmes religieux d'hier et d'aujourd'hui. Les archéologues, les historiens, les philologues, les sociologues, les anthropologues et les ethnologues strasbourgeois couvrent une longue chronologie, depuis la préhistoire jusqu'à nos jours, et un large espace, des Amériques jusqu'à l'Extrême-Orient. Ainsi, un nombre important de systèmes religieux font l'objet de recherches et entrent déjà dans la formation initiale universitaire (chamanismes, religions mésopotamiennes, religions égyptiennes, védisme, mazdéisme, religions grecques, brāhmanisme, judaïsme, taoïsme, religions romaines, bouddhisme, vishnouisme, christianisme, shintoïsme, islam, nouvelles religiosités, etc.), tout comme les thématiques historiques ou contemporaines telles que la pluralité religieuse, la recomposition des identités religieuses, la régulation étatique du religieux, la laïcité ou les processus de radicalisation.

La mise en place de cet **Institut thématique interdisciplinaire**, porté par l'UMR 7044 Archimède et par la Faculté des Sciences historiques, va aboutir à des avancées significatives dans la recherche et la formation interdisciplinaires. Une telle structure, vivement attendue depuis des années tant au niveau national qu'au niveau international par l'ensemble de nos collègues non-strasbourgeois – plus de 150 se sont d'ores et déjà engagés dans ce programme de formation et de recherche –, va permettre de créer un pôle scientifique sur l'étude critique du fait religieux qui placera l'Université de Strasbourg au cœur de la recherche et de la formation dans ce domaine en France et plus largement à l'international, et lui donnera les moyens d'accroître également son implication dans les milieux socio-économiques et dans les domaines de la formation et de l'éducation.

Par **une approche interdisciplinaire innovante** visant à décloisonner les constructions représentatives sur les religions, souvent binaires et idéologiquement orientées (sacré/profane, monothéisme/polythéisme, religion/magie, libéral/intégriste, etc.), l'ITI a pour finalité d'étudier, dans une perspective comparative, les systèmes religieux qui ont existé, ou qui sont aujourd'hui encore vivants, dans leur mode de fonctionnement interne et dans leurs interactions avec leur environnement sociétal. Cette recherche thématique interdisciplinaire et transversale, « **Re-structurations religieuses : transformations internes et interactions externes** », s'appuie sur 5 axes de recherche et de formation, à savoir : [1] Texte, intertextualité et tradition, [2] Identités et altérités, [3] Religions et politique, [4] Pratiques rituelles : gestes, objets et représentations, [5] Sexe, genre et religions.

Dans le domaine de la formation universitaire, l'ITI HiSAAR proposera par an : 10 séminaires de formation semestriels en fonction des thématiques des 5 axes de recherche, plusieurs universités d'été et d'hiver de 3 à 4 jours ayant pour finalité la mise en pratique des différentes méthodologies propres aux sciences

humaines concernées (histoire, sociologie, archéologie, anthropologie) dans une dimension interdisciplinaire ainsi que des masterclasses d'une journée visant à exposer la méthodologie scientifique (histoire, sociologie, archéologie, anthropologie) à travers une étude de cas précise. Pour permettre aux différents destinataires – masterisants et doctorants appartenant à des unités de rattachement différentes –, de rejoindre cette formation d'excellence, **la formation reçue sera valorisée dans leur parcours d'études universitaires (Master/Doctorat) par l'obtention d'un Diplôme Universitaire HiSAAR, labellisé ITI**. De même en est-il pour tous les étudiants en master ou en doctorat rattachés à d'autres universités nationales ou internationales partenaires de l'ITI qui pourront s'inscrire et suivre cette formation et valider le DU. La création de ce Diplôme Universitaire permettra ainsi à l'ensemble des étudiants concernés d'obtenir **une valorisation et une visibilité internationales** de leur parcours de formation d'excellence au sein de cet ITI.

Du point de vue des **contenus et des objectifs** de la formation, liés aux axes/programmes de recherche envisagés, l'ITI HiSAAR vise à former des spécialistes de l'étude des traditions religieuses avec une solide connaissance des sources littéraires, des langues, des événements historiques et des cultures dans lesquelles ces traditions ont été exprimées et sont exprimées, et à permettre aux étudiants d'appliquer leurs connaissances et d'utiliser les méthodes de comparaison entre phénomènes religieux, pour aborder avec rigueur critique et compétence le contexte interculturel complexe des sociétés passées et contemporaines. Les activités de formation de l'ITI en particulier veulent offrir aux étudiants un instrument permettant de s'orienter dans les phénomènes religieux dans leur dimension historique, culturelle, socio-politique (axes *identité/altérité* et *religions et politique*) et anthropologique (axe *pratiques rituelles, objets croyances*), et dans un domaine largement présent dans la société et la culture contemporaines, comme celui de la diversité culturelle et, en son sein, de la diversité entre hommes et femmes, déterminée par les traditions religieuses (axe *sexe, genre et religions*). **L'approche méthodologique** de l'ITI, se fondant sur l'interdisciplinarité manifeste de nombreux parcours de master qui lui sont rattachés, et pratiquée par ses acteurs principaux, est profondément **novatrice**, car, fournissant une variété d'outils méthodologiques, elle permet d'analyser de façon **interdisciplinaire et intégrée** les faits religieux. La perspective de cet ITI, en effet, combine une connaissance approfondie du développement historique et culturel des grandes religions de l'Antiquité à nos jours avec la lecture directe des textes et donc les connaissances linguistico-philologiques spécifiques concernant les textes fondateurs des religions et la conséquente production doctrinale cristallisée dans les différentes traditions (axe *texte, intertextualité et tradition*), avec la phénoménologie et la sociologie des religions, avec les disciplines ethno-anthropologiques et avec les recherches archéologiques. Les activités de formation/recherche séminaires ainsi initient l'étudiant à la pratique d'une comparaison intelligente de différentes traditions religieuses à travers l'étude de thèmes communs majeurs, menés sous la direction de spécialistes coordonnés les uns aux autres. L'approche intégrée permettra d'approfondir une pluralité de traditions religieuses historiquement similaires, étudiées à travers leurs sources et dans les liens qui les relient au contexte socioculturel plus large dans lequel elles sont apparues, ont mûri et ont perduré ou disparu.

Les résultats attendus de cette formation en termes de **compétences transversales** sont :

- Connaître et comprendre les méthodologies et techniques nécessaires à l'étude des grandes religions monothéistes, des religions de l'espace méditerranéen et du monde classique, des religions d'Asie et de celles d'intérêt ethnologique.
- Avoir la capacité d'analyser des faits religieux en considérant des approches disciplinaires différentes : analyse textuelle, anthropologie culturelle, histoire sociale, histoire comparée des religions et archéologie.
- Connaître et comprendre l'identité historique et culturelle ainsi que les textes sacrés et les traditions exégétiques des grandes religions du monde.
- Acquérir les compétences de recherche, également en autonomie, dans le domaine des sciences liées aux phénomènes religieux, d'élaboration de solutions à des problèmes nouveaux ou peu familiers, même dans des contextes interdisciplinaires.
- Savoir gérer la complexité des savoirs, également de manière autonome, ainsi que d'élaborer des observations et de formuler des évaluations, en relation avec l'impact culturel et social du facteur religieux, avec une attention particulière pour l'étude et la pluralité des ordres éthiques et juridiques présents dans la société contemporaine.
- Acquérir des compétences communicatives nécessaires pour transmettre de manière claire et sans ambiguïté, tant aux interlocuteurs spécialisés que non spécialisés, la méthode et les résultats des recherches

scientifiques sur les religions.

B. – Débouchés / Poursuites d'études

L'objectif final de ce DU de **formation à la recherche proposée** étant, en première lieu, celui de construire un **profil cohérent** d'étudiant ITI **qui puisse évoluer de la formation en master à celle en doctorat**, les titulaires d'un master rattaché à cet institut qui valideront le DU ITI HiSAAR pourront candidater à une bourse doctorale de trois ans, financée par l'ITI HiSAAR, rattachée à l'une des écoles doctorales fédérées dans l'institut : ces bourses seront mises au concours à partir de 2022 jusqu'à 2026. Les contrats qui seront ainsi attribués – 5, un pour chaque axe thématique de l'ITI HiSAAR, chaque année de l'intervalle considéré, pour un total de 25 bourses sur la période de financement de l'ITI – porteront sur **la mention en « Études interdisciplinaires en Histoire, sociologie, archéologie et anthropologie des religions »**, qui devra être reconnue par l'Unistra comme l'un des doctorats en Sciences Humaines et Sociales, constituant ainsi une innovation particulièrement importante par rapport à la parcellisation actuelles des compétences dans la recherche nationale et internationale en sciences des religions. L'obtention de ce DU HiSAAR sera donc **obligatoire** pour candidater à une bourse doctorale ou à une bourse postdoctorale HiSAAR

Par ailleurs, l'interaction formation/recherche sera ultérieurement renforcée par l'implication même de ces nouveaux doctorants dans les activités de recherche qui seront conduites à l'intérieur de cet ITI entre 2022 et 2028 : en effet, les doctorants (et les post-doc également prévus dans le projet financé) qui seront recrutés à partir de 2022 seront invités à donner leur contribution à l'articulation des séminaires de formation/recherche.

Par ailleurs, la formation reçue dans le DU, intégralement suivie, sera formellement certifiée aux doctorants provenant des ED associées dans leur diplôme final, sous forme d'une **formation complémentaire de haut niveau**, et pour les personnes en formation continue, le DU HiSAAR sera aussi une plus-value dans leur formation et dans l'évolution de leur carrière professionnelle.

En ce qui concerne les **débouchés professionnels**, les diplômés pourront faire valoir cette **spécialisation** de leur formation en master/doctorat notamment dans :

- les domaines de la recherche, de la communication, de la formation, liées aux questions religieuses, (historiques, philosophiques, linguistico-littéraires, sociales), étant dotés de compétences fonctionnelles à l'acquisition, l'élaboration critique et la transmission de connaissances humanistes – religieuses, et à l'analyse des problèmes spécifiques des contextes sociaux multireligieux et multiconfessionnels.
- les activités des experts en phénomènes religieux, en relations interreligieuses, en multiculturalité, en médiation interculturelle dans les problèmes spécifiques des contextes sociaux multireligieux.
- les formations fonctionnelles à la transmission de connaissances humanistes - historiques et littéraires, avec une attention particulière à l'achèvement des compétences nécessaires au métier d'enseignant.
- les activités de communication liées aux domaines religieux, et de collaboration éditoriale à différents niveaux types (activité de support à collection dans les domaines des religions, collaborations avec des journaux et des magazines s'intéressant à ces domaines, participation à des émissions de radio et de télévision, activités éditoriales pour les nouveaux médias...).

C. – Volume du marché du travail ciblé / de la poursuite d'étude visée

Le DU HiSAAR étant une plus-value dans un cursus universitaire diplômant (master et doctorat), celui-ci permettra aux titulaires une meilleure opportunité pour l'insertion professionnelle, que ce soit dans l'enseignement ou la recherche dans le domaine de l'étude critique des religions ou plus largement des faits religieux ou bien dans différents métiers pour lesquels une connaissance pointue des faits religieux est aujourd'hui nécessaire. L'ITI HiSAAR aura également pour mission de faire connaître ce DU HiSAAR dans les milieux socio-professionnels aux niveaux régional, national, européen et international afin qu'il obtienne une véritable reconnaissance et offre à ses titulaires une plus-value d'excellence scientifique strasbourgeoise prise en compte dans leur parcours professionnel.

Contexte du projet

A – Place dans l'offre de formation de l'Unistra

La **formation à la recherche et par la recherche sur les religions** proposée par l'ITI HiSAAR, dans la configuration que nous avons déjà mentionnée, étant basée sur l'approche critique des religions à travers le

prisme de plusieurs disciplines et des perspectives complémentaires des cinq axes, embrassant la plupart des grandes questions sur les religions, se définit comme l'accomplissement de tous les parcours interdisciplinaires conduits à l'Université de Strasbourg en rapport plus ou moins explicite avec ce domaine, les insérant dans une **dimension de recherche organique** qui est actuellement absente, et pas seulement dans le panorama local. Les écoles doctorales en sciences humaines et sociales, en effet, auxquelles sont rattachés les masters concernés par l'ITI, fournissent – et il ne peut en être autrement – une formation à la recherche qui est plutôt générique et transversale, et cette formation reçue ne peut pas vraiment être utilisée pour la construction d'un profil de recherche spécifique et professionnalisant du côté du phénomène religieux ou des relations inter-religieuses, manquant d'une interaction qui puisse **coordonner l'ensemble des compétences** complexes à posséder pour parvenir à un encadrement scientifiquement fiable et complet en ce domaine. La construction, donc, de cet ITI constituera un point de repère pour tous ceux qui en master et en doctorat, éparpillés actuellement dans différentes unités, s'occupent des religions. Pour la première fois dans l'histoire de l'Université de Strasbourg, ceux qui travaillent sur l'histoire et la sociologie des religions, déjà fondées sur l'interdisciplinarité par ses séminaires communs au Master « Religions, histoire et société » (mention histoire) et au Master « Religions, société et espace public » (mention sociologie), sur les mondes religieux de l'Antiquité (MIMA) et du Moyen-Âge (MEMI), sur l'inter-religieux (les porteurs du projet européen Interreligio/Interreg, étant parmi les enseignants-chercheurs de cet ITI), sur l'islamologie et les mondes musulmans (mention histoire), sur les études persanes (mention LLCER), sur les langues et mondes orientaux, sur l'histoire de la théologie et du droit canonique, sont associés ensemble dans une institution formation/recherche, qui les fait croiser avec l'épistémologie incontournable de l'anthropologie/ethnologie (Master anthropologie sociale et culturelle) et de l'archéologie (Master archéologie des mondes anciens). C'est assurément à l'Université de Strasbourg et plus largement en France et en Europe, une avancée certaine dans l'offre de formation et de recherche touchant au domaine complexe de l'étude des systèmes religieux.

B – Formations analogues

La formation proposée est sans aucun doute unique dans le panorama nationale et internationale, tout en s'inscrivant dans un domaine d'intérêts bien représenté au niveau régional dans un réseau de rapports transfrontaliers entre les Haut/Bas Rhin et les pays proches (EUCOR), comme l'atteste, par exemple, l'une des formations en master adossées à l'ITI HiSAAR, celle « Interreligious Studies », associant aussi des formations données à Bâle et à Heidelberg. Le DU HiSAAR comblera une attente tant dans la formation initiale que dans la formation continue, notamment dans le contexte actuel français et plus largement européen, voire international.

III. Composante de rattachement :

A. Composantes ou services associées : Faculté des Sciences historiques

B. Universités partenaires : néant

C. Autres partenariats : ITI HiSAAR

IV. Responsable de la formation pour l'Université de Strasbourg

Prénom, Nom : Guillaume DUCOEUR

Grade : Professeur des universités

CNU : 21^e section

Adresse : Institut d'histoire des religions, Faculté des Sciences historiques, Palais Universitaire, Strasbourg

Téléphone : 06 51 94 12 18

Email : gducoeur@unistra.fr

V. Conditions d'admission et public concerné

A. Mode de recrutement / sélection

Les niveaux de recrutement sont les 2^e et 3^e cycles universitaires, master 1 et 2 et doctorat (quelle que soit l'année doctorale). Les étudiants sont ceux inscrits et encadrés dans les 11 parcours de master et dans les écoles doctorales strasbourgeoises de référence de l'ITI (étudiants internes du DU HiSAAR) et ceux

appartenant aux autres institutions académiques et universitaires, nationales et internationales qui sont partenaires de l'ITI HiSAAR [voir Annexe I] (étudiants externes du DU HiSAAR pouvant alors être suivi en EAD).

Par ailleurs, les personnels enseignants titulaires de l'Éducation nationale, les personnes titulaires d'un master des Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation, ainsi que les personnes titulaires d'un Master en Sciences humaines ou en Droit pourront candidater afin de suivre la formation du DU HiSAAR comme formation continue au cours de leur carrière professionnelle (étudiants externes du DU HiSAAR pouvant alors être suivi en EAD).

L'admission se fera suite à l'examen des dossiers de candidature par le Comité du DU de l'ITI HiSAAR à partir du printemps 2021 pour la rentrée universitaire de septembre 2021.

Comité du DU HiSAAR :

DEBOOS Salomé
 CUTINO Michele
 DUCŒUR Guillaume
 FRICKER Denis
 KIM Kyong-Kon
 LEFÈVRE-NOVARO Daniela

B. Effectifs prévisionnels

Au vu des ressources financières dont dispose l'ITI HiSAAR, il n'y a pas d'effectif minimal d'ouverture. Néanmoins, l'effectif attendu s'élève à une cinquantaine d'étudiants.

VI. Modalités d'évaluation des étudiants

- Le régime d'évaluation : contrôle terminal sans session de rattrapage
- La nature des épreuves : dossier à rendre
- Les coefficients : voir VIII enseignements
- Les conditions de réussite au diplôme : Le résultat de chaque semestre est calculé d'après la moyenne des notes obtenues, et selon leurs coefficients, aux UE1, UE2, UE3 et UE4. Chaque semestre est validé après obtention d'une moyenne des notes supérieure ou égale à dix. Il n'y a pas de compensation entre les semestres, ni entre les années. Le passage en 2e année n'est possible qu'après obtention d'une moyenne des notes des 1er et 2e semestres supérieure ou égale à dix.
- Année de transition : pour les étudiants inscrits en M2 dans les 11 masters rattachés à l'ITI HiSAAR pour l'année 2021-2022, le DU HiSAAR sera accordé après avoir validé la seule 1^{ère} année du DU.
- La composition du jury : DEBOOS Salomé, CUTINO Michele, DUCŒUR Guillaume, FRICKER Denis, KIM Kyong-Kon, LEFÈVRE-NOVARO Daniela

VII. Équipe pédagogique

En application de l'article L613-2, al.2, la liste des enseignants intervenants dans les diplômes d'université doit être publiée sur le site internet de l'établissement.

A. Enseignants universitaires*

Nom et grade des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs		Section CNU	Composante ou établissement (si	Nombre d'heures	Enseignements dispensés
		(le cas échéant)	établissement extérieur)	assurées**	
Nom	Grade			(HETD)	
BOISLIVEAU Anne-Sylvie	MC		Sciences historiques		Islam médiéval et contemporain
CAMPO Daniela	MC		Langues		Bouddhisme chinois

CUTINO Michele	PR		Théologie catholique		Histoire du christianisme antique
DEBOOS Salomé	MC		Sciences sociales		Islam et bouddhisme de l'Inde du Sud contemporaine
DONNAT Sylvie	MC		Sciences historiques		Religions de l'Égypte ancienne
DUCŒUR Guillaume	PR		Sciences historiques		Histoire comparée des religions, religions de l'Inde ancienne
FRICKER Denis	PR		Théologie catholique		Philologie, sciences bibliques
GAREL Esther	MC		Sciences historiques		Égypte chrétienne (VI ^e -VIII ^e s.), Église copte et monachisme
HUMM Michel	PR		Sciences historiques		Religion romaine antique
IRRIBARREN Isabel	PR		Théologie catholique		Histoire du christianisme médiéval
KAYNAR Erdal	MC		Sciences historiques		Islam et religions du monde ottoman à la période contemporaine
KIM Kyong-Kon	MC		Théologie catholique		Histoire des religions, bouddhisme extrême-oriental
LEFEVRE Daniela	PR		Sciences historiques		Religions du monde égéen
QUATTROCELLI Luana	MC		Lettres		Poésie religieuse de la Grèce archaïque et classique
RENDU-LOISEL Anne-Caroline	MC		Sciences historiques		Polythéismes antiques du Proche-Orient ancien
SCHAAL Sandra	PR		Langues		Préceptes confucéens dans le Japon moderne et contemporain

*Il s'agit ici du coordinateur de l'ITI HiSAAR et des responsables des 5 axes de formation et de recherche de l'ITI HiSAAR. Pour l'ensemble des enseignants-chercheurs et chercheurs strasbourgeois pouvant être sollicités voir l'Annexe II.

** Le nombre d'heures assurées par les enseignants-chercheurs de l'Université de Strasbourg variera en fonction des thématiques abordées dans les séminaires, les universités d'été et d'hiver ainsi que les masterclasses par chacun des 5 axes de formation et de recherche de l'ITI HiSAAR.

B. Professionnels : /*

* Certains des enseignants-chercheurs et chercheurs non-strasbourgeois rattachés à l'ITI HiSAAR (voir Annexe III) seront sollicités pour intervenir dans les séminaires, les universités d'été et d'hiver ainsi que les masterclasses en fonction des thématiques abordées par chacun des 5 axes de formation et de recherche de l'ITI HiSAAR.

VIII. Enseignements

Si le diplôme comporte des spécialités, parcours ou options, vous pouvez dupliquer le tableau suivant autant de fois que nécessaire, en indiquant les UE communes/mutualisées aux différents cursus, par le biais d'un code couleur par exemple. Dans tous les cas, faire figurer en bleu les enseignements qui sont mutualisés avec une autre formation, et indiquez qui porte le cours en question.

Attention, les crédits européens ne peuvent concerner que des diplômes habilités, accrédités ou octroyant le grade de licence ou master. Pour tous les autres, les crédits ne seront pas reconnus au niveau européen et devront faire l'objet d'une reconnaissance formelle par les partenaires éventuels, nationaux ou internationaux pour que l'étudiant puisse s'en prévaloir.

Durée du cursus : 2 ans (4 semestres)

Volume horaire : 54h par semestre soit 54 x 4 = 216 heures-étudiant

Heures en présentiel : 216 (54h/semestre)

Semestre type (S1 – S2 – S3 – S4)

Intitulé de l'UE	Crédits	Coef.	Compétences attendues	Matières	Cours magistral	Cours intégrés	Travaux dirigés	Travaux pratiques	Temps étudiant	Total (HETD)
UE1 Université d'hiver ou d'été* (24h)		3	Voir II – A : <i>compétences transversales</i>	Histoire, sociologie, archéologie et anthropologie des religions			24			24
UE2 Masterclass (6h)		1	Voir II – A : <i>compétences transversales</i>	Histoire, sociologie, archéologie et anthropologie des religions			6			6
UE3 Séminaire de formation/recherche 1** (12h)		2	Voir II – A : <i>compétences transversales</i>	Histoire, sociologie, archéologie et anthropologie des religions	12					18
UE4 Séminaire de formation/recherche 2** (12h)		2	Voir II – A : <i>compétences transversales</i>	Histoire, sociologie, archéologie et anthropologie des religions	12					18
CM = cours magistraux CI = cours intégrés TD = travaux dirigés TP = travaux pratiques TE = travail étudiant hors cours, TD et TP					24		30			66
Total										

* L'université d'hiver concernera les semestres impairs, celle d'été les semestres paires.

** En ce qui concerne les séminaires – 8 au total sur les deux années – l'étudiant choisira pour UE3 le séminaire d'un des 5 axes afin de se spécialiser dans le domaine couvert – soit 4 séminaires d'un même axe sur les deux années –, et pourra suivre en UE4 le séminaire de son choix parmi ceux proposés par les 5 axes durant les deux années de son DU.

Axes de formation et de recherche de l'ITI HiSAAR proposant les séminaires interdisciplinaires du DU HiSAAR :

- [1] Texte, intertextualité et tradition (S1, S2, S3 et S4)
- [2] Identités et altérités (S1, S2, S3 et S4)
- [3] Religions et politique (S1, S2, S3 et S4)
- [4] Pratiques rituelles : gestes, objets et représentations (S1, S2, S3 et S4)
- [5] Sexe, genre et religions (S1, S2, S3 et S4)

Liste des UE disciplinaires enseignées en langue étrangère : anglais (UE1 – UE2 – UE3 et U4)

Si la formation inclut un stage pratique d'application, préciser la durée : néant

IX. Dispositifs de suivi de la formation

Bien que le code de l'éducation (article L611-2), ainsi que l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ne concernent pas les Diplômes Universitaires par définition non nationaux, l'ITI HiSAAR veillera à l'évaluation de sa formation.

- **Évaluation des formations** : Comme pour les autres formations portées par la Faculté des sciences historiques, l'évaluation du DU HiSAAR fera l'objet d'une programmation via le service numérique de gestion des campagnes de sondages auprès des étudiants avec l'aide du référent Qualité/Formation de la Faculté des Sciences historiques.
- **Évaluation des enseignements** : L'évaluation des enseignements pourra se faire via une programmation générale ou individuelle soit par les coresponsables des cinq axes, soit par les enseignants eux-mêmes intervenant dans la formation du DU HiSAAR.
- **Conseil de perfectionnement** : Le conseil de perfectionnement regroupera les membres du Comité du DU HiSAAR (voir ci-dessous), deux représentants d'étudiants du DU 1A, deux représentants étudiants du DU 2A, un représentant de la DES, et le référent qualité/formation de la Faculté des sciences historiques. Il se réunira une fois par an avant le 15 novembre.

X. Budget prévisionnel annuel

Pour les diplômes d'université, il est attendu chaque année de retourner à la DES, début avril, un bilan du fonctionnement, en termes d'effectifs, en termes qualitatif et en termes budgétaires, de la formation. A partir de ces éléments, une réflexion sur les perspectives de la formation est attendue : maintien, modification, évolution, suppression.

A. Financement à coût constant : 33 728 €

Coût des enseignements : 13 728 €

- Séminaires : 144 hetd (36 hetd x 4 semestres) financées par l'ITI HiSAAR, soit 7 488 € (144 hetd x 52 €).
- Université d'été ou d'hiver : 96 hetd (24 hetd x 4 semestres) financées par l'ITI HiSAAR 4 992 € (96 x 52 €).
- Masterclasses : 24 hetd (6 hetd x 4 semestres) financées par l'ITI HiSAAR 1 248 € (24 x 52 €)

Coût de fonctionnement (hors heures) : 20 000 € financés par l'ITI HiSAAR,
dont frais de transport, d'hébergement, de restauration et réception, de communication pour les

invités externes des :

- Séminaires du D.U. ITI HiSAAR (12 rencontres) : 3 000€
- 2 Universités d'hiver ou d'été de 3 jours : 12 000€
- 5 Master Class : 5 000€

B. Paramétrage des droits d'inscription

1. Droits de base du diplôme : niveau MASTER
2. Droits spécifiques

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion (Apogee, DS2001, facture, SFC...)
1ERE ANNEE	0 €	Apogée
2EME ANNEE	0 €	Apogée

CAS EVENTUELS D'EXONERATION :

- exonération des droits de base et des droits spécifiques pour les étudiants internes, inscrits dans l'un des 11 masters de l'Université de Strasbourg et rattachés à l'ITI HiSAAR :

Faculté des Sciences historiques

Master Archéologie des Mondes Méditerranéens, Orientaux et Égyptiens (resp. LEFEVRE-NOVARO Daniela)

Master Architecture et Archéologie (resp. MARC Jean-Yves)

Master Études médiévales interdisciplinaires (resp. RICHARD Olivier)

Master Interdisciplinaire des mondes de l'Antiquité (resp. HUMM Michel)

Master Mondes musulmans (resp. KAYNAR Erdal)

Master Religions, histoire et sociétés (resp. DUCŒUR Guillaume)

Master Trinational Bilingue (resp. HUMM Michel)

Faculté de théologie catholique

Master Théologie catholique (resp. Cutino Michele)

Master Interreligieux et société (resp. FRICKER Denis)

Faculté des langues

Master Études persanes (resp. NASIRI Nader)

Master Études japonaises (resp. SCHAAL Sandra)

Pour l'année 2021-2022, les masters pour lesquels les responsables ont fait la demande de modification des maquettes auprès de la CFVU afin que les masterisants puissent suivre, dans leur cursus de master, deux séminaires (2 x 12h) par semestre (S1-S2-S3-S4) de l'ITI HiSAAR sont :

Master Religions, histoire et sociétés (resp. DUCŒUR Guillaume)

Master Interdisciplinaire des mondes de l'Antiquité (resp. HUMM Michel)

Master Études médiévales interdisciplinaires (resp. RICHARD Olivier)

Master Théologie catholique (resp. Cutino Michele)

Master Interreligieux et société (resp. FRICKER Denis)

Le calendrier de lancement des ITI, à savoir le 1^{er} janvier 2021, ne coïncidant pas avec les habilitations, les maquettes des autres masters feront l'objet de modifications lors de la prochaine habilitation quadriennale 2022-2026.

Annexe I

Institutions académiques non-strasbourgeoises partenaires de l'ITI HiSAAR en 2021

France

Collège de France	Université catholique de Lille
École des Hautes Études en Sciences Sociales	Université de Lille
École Française d'Extrême-Orient	Université de Limoge
École Normale Supérieure de Lyon	Université de Lorraine
École Normale Supérieure de Paris	Université de Lyon III
École Pratique des Hautes Études (V ^e section)	Université de Montpellier III
Institut National des Langues et Civilisations Orientales	Université Paris-Nanterre
Sciences Politiques – Aix-Marseille	Université Paris-Sorbonne
Sciences Politiques – Paris	Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne
Université Aix-Marseille	Université Paris 7 – Diderot
Université de Bretagne Occidentale	Université Paris 13
Université de Franche-Comté	Université de Toulouse

Laboratoires français

CEIB	Centre d'Etudes Interdisciplinaires sur le Bouddhisme
CésOR	Centre d'études en sciences sociales du religieux
GDR 2513	SALVE (Sources, Acteurs et Lieux de la vie religieuse à l'époque médiévale)
EA 3556	REIGENN (Représentations et identités. Espaces germanique, nordique et Néerlandophone)
EA 4011	ISTA (Institut des sciences et techniques de l'Antiquité)
EA 4116	SAPRAT (Savoirs et Pratiques du Moyen Âge au XIX ^e siècle)
UPR 841	IRHT (Institut de recherche et d'histoire des textes)
UMR 5189	HiSoMa (Histoire et sources des mondes antiques)
UMR 5317	IHRIM (Institut d'histoire des représentations et des idées dans les modernités)
UMR 7050	CERI (Centre de recherches internationales)
UMR 7200	LIT (Laboratoire d'innovation thérapeutique)
UMR 7297	TDMAM (Textes et documents de la Méditerranée antique et médiévale)
UMR 7516	Institut de Physique du Globe de Strasbourg
UMR 8032	Cetobac (Centre d'Études Turques, Ottomanes, Balkaniques et Centrasiatiques)
UMR 8156	IRIS (Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux)
UMR 8167	IRBIMMA (Institut de Recherche sur Byzance, la Méditerranée et l'Islam au Moyen Âge)
UMR 8168	Mondes américains
UMR 8210	AnHiMA (Anthropologie et histoire des mondes antiques)
UMR 8546	AOROC (Archéologie et philologie d'Orient et d'Occident)
UMR 8582	GSRL (Groupe Sociétés, Religions, Laïcités)
UMR 8584	LEM Laboratoire d'Etudes sur les Monothéismes
UMS 2000	IISMM (Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman)

Institutions académiques internationales

Amériques

Carthage College (Wisconsin)	Université de Montréal
Université Baylor	Université nationale de Rio de Janeiro
Université de Berkeley	Université fédérale de Rio de Janeiro
Université de Harvard	Université Wesleyenne

Asie

Academia Sinica Taïwan
Université Jawaharlal-Nehru de New-Delhi
Université fédérale Jamia Millia Islamia de New Delhi
Université de Kyôto
Université de Pékin

Université de Séoul
Université de Tôkyô
Université de Waseda
Université NTCU Taïwan

Europe

École française d'Athènes (EfA)
Université d'Amsterdam
Université de Bâle
Université de Barcelone
Université de Berlin
Université libre de Bruxelles
Université de Cardiff
Université de Coblence-Landau
Université de Cracovie
Université d'Erfurt
Université de Fribourg-en-Brisgau
Université de Gand
Université de Gênes
Université de Genève
Université de Heidelberg
Université de L'Aquila
Université de Lausanne
Université de Liège

Université de Lisbonne
Université de Londres
Université catholique de Louvain
Université complutense de Madrid
Université de Milan (UniMi)
Université catholique de Milan
Université de Münster
Université de Padoue
Université de Pérouse
Université de Rome (la Sapienza)
Université de Rome (Roma 3)
Université de Sienne
Université Aristote de Thessalonique
Université de Tübingen
Université d'Uppsala
Université de Vienne
Université de Warwick
Université de Wuppertal

Moyen-Orient

Institut français d'archéologie orientale (IFAO)
Université Ferdowsi de Mashhad

Université de Tabriz
Université de Téhéran

Annexe II
Liste des enseignants-chercheurs et chercheurs strasbourgeois
rattachés à l'ITI HiSAAR en 2021

Nom Prénom	Grade	Faculté	UR	Domaine de formation et de recherche
ABOU RAMADAN Moussa	PR	Droit	UMR 7354 DRES	Droit musulman
AOUN Marc	PR	Théologie catholique	UMR 7354 DRES	Christianisme, droit canonique oriental
BAMBERG Anne	MC HdR	Théologie catholique	EA 4377 Théologie catholique	Catholicisme, droit canonique
BEN-AZZOUNA Nourane	MC	Sciences historiques	EA 3400 Arche	Histoire de l'art musulman
BEYER Dominique	PR émérite	Sciences historiques	UMR 7044 Archimède	Architecture et iconographie religieuses syro-mésopotamienne
BOISLIVEAU Anne-Sylvie	MC	Sciences historiques	UMR 7044 Archimède	Islam médiéval et contemporain
BÆSFLUG François	PR émérite	Théologie catholique	EA 4377 Théologie catholique	Histoire des religions, iconographie médiévale
BONS Eberhard	PR	Théologie catholique	EA 4377 Théologie catholique	Philologie, sciences bibliques (Ancien Testament)
BRUNNER Thomas	MC	Sciences historiques	EA 3400 Arche	Catholicisme médiéval
CAMPO Daniela	MC	Langues	EA 1340 GEO	Bouddhisme chinois
CAPELLE-DUMONT Philippe	PR	Théologie catholique	EA 4377 Théologie catholique	Philosophie chrétienne
CLEMENTZ Elisabeth	MC HdR	Sciences historiques	EA 3400 Arche	Christianisme aux périodes médiévale et moderne
COLIN Frédéric	PR	Sciences historiques	UMR 7044 Archimède	Religions de l'Antiquité et de l'Égypte ancienne
COULON Damien	MC HdR	Sciences historiques	EA 3400 Arche	Relations entre chrétiens et musulmans au Moyen Âge
CUTINO Michele	PR	Théologie catholique	EA 4377 Théologie catholique	Histoire du christianisme antique
DEBOOS Salomé	MC	Sciences sociales	UMR 7363 SAGE	Islam et bouddhisme de l'Inde du Sud contemporaine
DICOSTANZO Thierry	MC	Langues	EA 2325 SEARCH	Nationalisme indo-musulman XIXe- XXe s.
DONNAT Sylvie	MC	Sciences	UMR 7044	Religions de l'Égypte ancienne

		historiques	Archimède	
DUCŒUR Guillaume	PR	Sciences historiques	UMR 7044 Archimède	Histoire comparée des religions, religions de l'Inde ancienne
DUMAS Bertrand	MC	Théologie catholique	EA 4377 Théologie catholique	Histoire du catholicisme au XX ^e et XXI ^e s.
DUNAND Françoise	PR émérite	Sciences historiques	UMR 7044 Archimède	Histoire des religions, Grèce hellénistique et Égypte tardive
FAIVRE Alexandre	PR émérite	Théologie catholique	EA 4377 Théologie catholique	Histoire du christianisme antique
FRICKER Denis	PR	Théologie catholique	EA 4377 Théologie catholique	Philologie, sciences bibliques (Nouveau Testament)
GAREL Esther	MC	Sciences historiques	UMR 7044 Archimède	Égypte chrétienne (VI ^e -VIII ^e s.), Église copte et monachisme
GUIGNARD Christophe	MC	Théologie catholique	EA 4377 Théologie catholique	Littérature chrétienne ancienne
HEILPORN Paul	PR	Sciences historiques	UMR 7044 Archimède	Christianisme de l'Égypte gréco-romaine
HUCK olivier	MC	Sciences historiques	UMR 7044 Archimède	Christianisme antique
HUMM Michel	PR	Sciences historiques	UMR 7044 Archimède	Religion romaine antique
HUSSER Jean-Marie	PR émérite	Sciences historiques	UMR 7044 Archimède	Histoire des religions, Religions du Proche-Orient ancien
IRIBARREN Isabel	PR	Théologie catholique	EA 4377 Théologie catholique	Église chrétienne médiévale en Occident (XI ^e -XV ^e s.)
JACQUEMIN Anne	PR émérite	Sciences historiques	UMR 7044 Archimède	Polythéisme de la Grèce antique
JEUNESSE Christian	PR	Sciences historiques	UMR 7044 Archimède	Religions animistes des sociétés pré-étatiques
JOUBERT Thibault	MC	Théologie catholique	UMR 7354 DRES	Christianisme, histoire du droit canonique
KAYNAR Erdal	MC	Sciences historiques	EA 3400 Arche	Islam et religions du monde ottoman à la période contemporaine
KEITH Pierre	MC	Théologie catholique	EA 4377 Théologie catholique	Philologie, sciences bibliques (Ancien Testament)
KIM Kyong-Kon	MC	Théologie catholique	EA 4377 Théologie catholique	Histoire des religions, bouddhisme extrême-oriental

KY-ZERBO Alphonse	MC	Théologie catholique	UMR 7354 DRES	Droit canonique de l'Eglise catholique 19 ^e -20 ^e s.
LAURENT Françoise	MC	Théologie catholique	EA 4377 Théologie catholique	Philologie, sciences bibliques (Ancien Testament)
LEFEVRE Daniela	PR	Sciences historiques	UMR 7044 Archimède	Religions du monde égéen
LEGRAND Thierry	PR	Théologie protestante	EA 4378 Théologie protestante	Histoire des religions, judaïsme ancien, Qumrân, Islam
MARC Jean-Yves	PR	Sciences historiques	UMR 7044 Archimède	Religions grecques et romaines
MARSICANO Elise	MC	Sciences sociales	UMR 7363 SAGE	Religions, discrimination et genre
MESSNER Francis	DR émérite	CNRS	UMR 7354 DRES	Droit des religions
MILAZZO Sébastien	MC	Théologie catholique	EA 4377 Théologie catholique	Histoire du christianisme médiéval
MOULIN Isabelle	MC	Théologie catholique	EA 4377 Théologie catholique	Philosophie et anthropologie des religions
NASIRI Nader	PR	Langues	EA 1340 GEO	Religions de la Perse antique, Islam chiite en Iran (XVI ^e -XX ^e s.)
NOUET Rachel	MC	Sciences historiques	UMR 7044 Archimède	Polythéisme gréco-romain
PERRIN Luc	MC	Théologie catholique	EA 4377 Théologie catholique	Histoire du catholicisme contemporain, traditionalisme
PITCHON Véronique	DR	CNRS	UMR 7044 Archimède	Islam médiéval
PORTE Guillaume	Ingénieur d'études	Sciences historiques	EA 3400 Arche	Sources et humanités numériques
QUATTROCELLI Luana	MC	Lettres	UMR 7044 Archimède	Poésie religieuse de la Grèce archaïque et classique
RENDU-LOISEL Anne-Caroline	MC	Sciences historiques	UMR 7044 Archimède	Polythéismes antiques du Proche-Orient ancien.
RICHARD Olivier	PR	Sciences historiques	EA 3400 Arche	Catholicisme médiéval
ROCHARD Philippe	MC	Sciences du sport	EA 1340 GEO	Islam chiite en Iran (XVI ^e -XX ^e s.)
ROGOZINSKI Jacob	PR	Philosophie	EA 2326 CREPHAC	Philosophie de la religion

SCHAAL Sandra	PR	Langues	EA 1340 GEO	Préceptes confucéens dans le Japon moderne et contemporain
SIFFER Nathalie	PR	Théologie catholique	EA 4377 Théologie	Philologie, sciences bibliques (Nouveau Testament)
			catholique	
SMYTH Matthieu	PR	Théologie catholique	EA 4377 Théologie catholique	Histoire et archéologie chrétiennes
VALLIN Philippe	PR	Théologie catholique	EA 4377 Théologie catholique	Histoire de la théologie chrétienne
VANDERHEYDE Catherine	MC HdR	Sciences historiques	UMR 7044 Archimède	Édifices religieux de l'Antiquité tardive à la période byzantine
VINEL Françoise	PR émérite	Théologie catholique	EA 4377 Théologie catholique	Littérature chrétienne ancienne

Annexe III
Liste des enseignants-chercheurs et chercheurs non strasbourgeois
rattachés à l'ITI HiSAAR en 2021

AGOSTI Gianfranco (Université « La Sapienza » – Rome)
ANZULEWICZ Henryk (Albertus Magnus Institut – Bonn)
ARMINJON Constance (EPHE – section des sciences religieuses)
AZARNOUCHE Samra (EPHE – section des sciences religieuses)
BASTIT Agnès, (Université de Lorraine)
BAVAY Laurent (Université Libre de Bruxelles)
BEAUFILS Thomas (Université de Lille)
BELLANTONE Andrea (Institut Catholique de Toulouse)
BERMON Pascale (CNRS)
BERNIER Hélène (Université de Cergy-Pontoise)
BERTHELET Yann (Université de Liège)
BERTHELOT Katell (CNRS – Paris)
BETA Simone (Università di Siena)
BETRO Marilina (Université de Pise)
BICKEL Suzanne (Université de Bâle)
BONNET Corinne (Université de Toulouse)
BOPEARACHCHI Osmund (University of California – Berkeley)
BOSCHETTI Federico (Centro Nazionale della Ricerca, Istituto di Linguistica Computazionale – Pisa)
BOULNOIS Olivier (EPHE)
BRIENS Sylvain (Université Paris-Sorbonne)
BRINZEI Monica Brinzei, (IRHT – Paris)
BROTONS Arnaud (Université d'Aix-Marseille)
BRUNA Maria Jesus Soto (Université de Navarre)
BUDKA Julia (Université de Munich)
BUREAU Bruno (UMR 5189 HiSoMa – Lyon 3)
CALOI Ilaria (Università di Venezia)
CECCARELLI Lucio (Università de L'Aquila)
CHIEN Meiling (Université NTCU Taïwan)
CHO Man-Soo (Chungbuk National University - Korea)
CLAYER Nathalie (CNRS-EHESS)
CLERC-RENAUD Agnès (Université de Guyane)
CONSOLINO Franca Ela (Université de L'Aquila)
COULON Laurent (EPHE)
CUCUZZA Nicola (Università di Genova)
D'ANNA Alberto (Université Rome 3)
DALL'ACQUA Anna Passoni (Université "La Cattolica" – Milan)
DE BRUYN Pierre-Henri (Université de La Rochelle)
DE FRANCESCHI Sylvio (EPHE – section de sciences religieuses)
DE LA FLUENTE David (Universidad Complutense Madrid)
DE NAVASCUES Patricio (Universidad Eclesiastica de Filologia Clasica y Oriental « San Justino » Madrid)
DE TAPIA Aude-Aylin (Université d'Aix-Marseille)
DEL GROSSO Angelo Mario (Centro Nazionale della Ricerca, Istituto di Linguistica Computazionale – Pisa)
DELVAUX Luc (Musées royaux d'art et d'histoire – Bruxelles)

DEMOEN Kristoffel (University of Ghent)
 DEPROOST Paul Augustin (Université Catholique de Louvain)
 DER YU Shuenn (Academia Sinica Taiwan)
 DESTEPHEN Sylvain (Université Paris Nanterre)
 DESTRO Adriana (Université "Alma Mater" – Bologna)
 DORFBAUER Lukas (Universität Salzburg)
 DOROSZEWSKI Filip (University of Cracow)
 DRESSLER Markus (Université de Leipzig)
 DYE Guillaume (Université Libre de Bruxelles)
 EL-AGUIZY Ola (Université du Caire)
 EYNIKEL Erik (Katholieke Universiteit Leuven)
 FABRE Isabelle (Université Paris-Nanterre)
 FARMHOUSE ALBERTO Paulo (Universidade de Lisboa)
 FARNOUX Alexandre (École française d'Athènes)
 FENNET Annick (UMR AOROC / ENS – Paris)
 FREUND Stefan (Universität Wuppertal)
 GABRIEL Frédéric (CNRS – ENS Lyon)
 GEIGER Marie-Ève (Ludwig Maximilian Universität München)
 GHOSH Kantik (Oxford University)
 GIRAUD Cédric (Université de Metz)
 GOLDLUST Benjamin (Université de Franche-Comté)
 GRELLARD Christophe (EPHE – section de sciences religieuses)
 HERRERO Miguel de Jauregui (Universidad Complutense Madrid)
 HOBBS Daniel (Notre-Dame University – IN – USA)
 HOENEN Martin (Université de Bâle)
 HUREAU Sylvie (EPHE – section des sciences religieuses)
 JAOLU Nicolas (IRIS – Paris)
 KAESTLI Jean-Daniel (Université de Lausanne)
 KIMOTO Shin (Université Ritsumeikan – Kyoto)
 KUGELMEIER Christoph (Universität Saarbrücken)
 LEPOITTEVIN Anne (Université Paris-Sorbonne)
 LETTIERI Gaetano (Università "La Sapienza" – Rome)
 LOPRIENO-GNIRS Andrea (Université de Bâle)
 MACKOWIAK Karin (Université de Franche-Comté)
 MARTONE Corrado (Université de Turin)
 MATTIACCI Silvia (Università di Siena)
 MILBANK John (University of Birmingham)
 MILETTI Lorenzo (Università « Federico II » - Napoli)
 MILITELLO Pietro (Università di Catania e Centro di Archeologia Cretese)
 MINIACI GIANLUCA (Université de Pise)
 MONTAUBIN Pascal (Université d'Amiens)
 MUCKERSTURM-POULLE Claire (Université de Franche-Comté)
 NAHLI Ouafae (Centro Nazionale della Ricerca, Istituto di Linguistica Computazionale – Pisa)
 NODES Daniel (Baylor University)
 OTTEN Willemien (University of Chicago)
 PARK Sunhee (Seoul National University - Korea)
 PASQUA Hervé (Université de Nice)
 PAUTASSO Antonella (IBAM CNR Catane)

PEREZ Martín Inmaculada (Consejo Superior de Investigaciones Científicas – Madrid)
 PESCE Mauro (Université “Alma Mater” Bologne)
 PICKSTOK Catherine (Cambridge University)
 PIQUER OTERO Andres (Université Complutense Madrid)
 PIRENNE-DELFORGE Vinciane (Collège de France)
 PLOTON-NICOLLET François (École Pratique des Hautes Études – Paris)
 POULLE Bruno (Université de Franche-Comté)
 PRADOS Martinez Fernando (Université d’Alicante)
 PRINZIVALLI Emanuela (Università “La Sapienza” – Rome)
 RABAULT-FEUERHAHN Pascale (ENS – Paris)
 RAIZMAN-KEDAR Yael (Université de Haifa)
 RAMBLE Charles (EPHE – section des sciences historiques et philologiques)
 RAUWEL Alain (Université de Bourgogne)
 REINKOWSKI Maurus (Université de Bâle)
 REYDAMS-SCHILS Gretchen (University of Notre Dame – USA)
 RIZZI Marco (Université « Cattolica » – Milan)
 ROBERTS Michael (Wesleyan University)
 ROBY Andreas (Akademie der Wissenschaften – Wien)
 RUEPKE BJORG (Université d’Erfurt)
 SCARPATI Oriana (Università « Federico II » - Napoli)
 SCHEID John (Collège de France)
 SCHNEIDER Nicola (Université de Bonn)
 SCHORCH Stefan (Martin-Luther-Universität Halle-Wittenberg)
 SEBTI Meryem (EPHE)
 SERE Bénédicte (Université Paris Nanterre)
 SHANZER Danuta (Baylor University)
 SOLER Joëlle (Université Paris-Sorbonne)
 SOSKICE Janet (Cambridge University)
 STAHL Pierre-Brice (Université Paris-Sorbonne)
 STELLA Francesco (Università di Siena)
 SWENNEN Philippe (Université de Liège)
 SZAFRANSKI Zbigniew (Université de Varsovie, Polish Centre of Mediterranean Archaeology)
 TALLET Gaëlle (Université de Limoge)
 TARDIEU Michel (Collège de France)
 TARDIVEL Emilie (Institut Catholique de Paris)
 TATESSIAN Nicolas (Université de Montpellier)
 TAYLOR Richard (Marquette University, Wisconsin – USA)
 TOBIAS Niklas (Université de Regensburg)
 TONAGA Yasushi (Université de Kyoto – ASAFAS)
 TORIJANO Morales Pablo (Université Complutense Madrid)
 TOURNIER Vincent (École Française d’Extrême-Orient)
 TWETTEN David (Marquette University – USA.)
 ÜBERSCHÄER Frank (Martin-Luther-Universität Halle-Wittenberg)
 VALERIAN Dominique (Université Paris I, UMR 8167 Orient Méditerranée)
 VALLAT Philippe (Université de Vienne)
 VAN HAEPEREN Françoise (Université de Louvain)
 VASILIU Anca (Centre Léon Robin, UMR 8061)
 VENARD Olivier-Thomas (École Biblique et Archéologique de Jérusalem)

VIELLE Christophe (Université de Louvain-la-Neuve)
VINCENT Catherine (Université Paris Nanterre)
WALLRAFF Martin (Ludwig Maximilian Universität München)
WITZEL Michael (Harvard University)
WYATT Nicholas (Université d'Edimbourg)
WYLER Stéphanie (Université Paris Diderot)
ZAHND Ueli (Université de Genève)
ZARINI Vincent (Université Paris 4 – Sorbonne)

Liste des 11 Masters de l'Université de Strasbourg rattachés à l'ITI HiSAAR :

Faculté des Sciences historiques

Master Archéologie des Mondes Méditerranéens, Orientaux et Égyptiens (resp. LEFEVRE-NOVARO Daniela)

Master Architecture et Archéologie (resp. MARC Jean-Yves)

Master Études médiévales interdisciplinaires (resp. RICHARD Olivier)

Master Interdisciplinaire des mondes de l'Antiquité (resp. HUMM Michel)

Master Mondes musulmans (resp. KAYNAR Erdal)

Master Religions, histoire et sociétés (resp. DUCŒUR Guillaume)

Master Trinationnel Bilingue (resp. HUMM Michel)

Faculté de théologie catholique

Master Théologie catholique (resp. CUTINO Michele)

Master études Interreligieuses (resp. FRICKER Denis)

Faculté des langues

Master Études persanes (resp. NASIRI Nader)

Master Études japonaises (resp. SCHAAL Sandra)

Annexe III - Liste nominative des étudiants à rembourser avec le montant correspondant

NOM	Prénom	n° étudiant	montant à rembourser en euros
ARSLAN	Kerem Görkem	22121176	159.00
FLORES LOPEZ	Adrian	21214660	159.00
FUSCO	Pietro	22118532	159.00
JAMEY	Ghislain	21913150	243.00
KELLER	Anthony	21401722	159.00
KOTSAPAS	Nikolaos	21825553	159.00
LECORNEY	Juliette	21300704	159.00
MICHAUD	Pauline	21817760	243.00
POIANI	Matteo	21921448	159.00

Les  Instituts **thématiques interdisciplinaires**
de l'**Université de Strasbourg**   **Inserm**
dans le cadre de l'**Initiative d'excellence** 

MOBIL'ITI

PROPOSITION DE DISPOSITIFS POUR LE SOUTIEN FINANCIER DES ETUDIANTS

1. Présentation des dispositifs MOBIL'ITI

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses ITI, l'Université de Strasbourg veut favoriser le recrutement d'étudiants de master à fort potentiel et avec une ouverture internationale en leur proposant un dispositif de soutien financier pour les accompagner dans leur mobilité. Plusieurs options sont possibles pour le recrutement et la mobilité des étudiants des ITI et sont présentées au travers des dispositifs MOBIL'ITI n°1-3. Les ITI le souhaitant, peuvent choisir l'un de ces dispositifs applicable à l'ensemble de ses étudiants et pour une durée minimale d'un an. Les dispositifs MOBIL-ITI n°4 et 5 peuvent être cumulés.

Dispositif MOBIL'ITI n°1 : FINANCEMENT COMPLET

Le programme Mobil'ITI permettra en fonction du budget disponible et du nombre de candidatures, d'accorder des soutiens financiers de mobilité incluant :

- Un forfait individuel calculé sur la base d'un montant mensuel de 600€ à 1 000€/mois en fonction du nombre de boursiers. Seuls les mois pleins sont pris en compte pour le calcul du soutien mensuel (par exemple 6,5 mois de mobilité donnent lieu à 6 mois de bourse).
- Une participation couvrant les frais de voyage et les frais liés à l'installation à Strasbourg : une somme forfaitaire différente selon la provenance de l'étudiant et permettant de couvrir les frais de voyage pourra être versée à chaque étudiant lauréat. Une somme forfaitaire de 500€ sera également versée pour les frais d'installation.
- La prise en charge des frais d'inscription : Enfin, le dispositif prendra en charge les frais d'inscription et autres frais s'y afférant (CVEC + Cours de langue et semaine d'intégration/accueil le cas échéant).

Les soutiens financiers seront versés pour 80% à la signature de l'attestation d'arrivée et les 20% restants le seront à la fin de la mobilité. Par ailleurs, les ITI se réservent le droit de demander le remboursement intégral des soutiens si la formation n'est pas menée à terme par l'étudiant. La durée du soutien est limitée à 10 mois.

Participation aux frais de voyage et d'installation *	<u>Etudiants venant de la Région académique Grand Est et Rhin Supérieur :</u> 500€ d'installation <u>Etudiants venant d'un pays < 4 000 km :</u> 500€ - 1 000€ + 500€ d'installation <u>Etudiants venant d'un pays > 4 000 km :</u> 1 000€ - 2 000€ + 500€ d'installation
Participation aux frais d'inscription	Frais réel : Frais inscription ITI + CVEC + Cours de langue et semaine d'intégration/accueil le cas échéant

Participation aux frais de séjour	600€ à 1 000€ par mois
-----------------------------------	------------------------

* hors étudiants ayant réalisé l'année en cours dans un établissement d'enseignement supérieur à Strasbourg

Dispositif MOBIL'ITI n°2 : FINANCEMENT PARTIEL

Le programme Mobil'ITI permettra en fonction du budget disponible et du nombre de candidatures, d'accorder des soutiens financiers de mobilité dont le montant individuel est calculé sur la base d'un forfait de 2 000€.

Par ailleurs, une somme forfaitaire de 500€ (provenance Europe) ou de 1 000€ (provenance hors Europe) permettant de couvrir les frais de voyage et/ou d'installation sera versée à chaque boursier.

Enfin les frais d'inscription seront pris en charge à hauteur de 500€.

Les soutiens financiers seront versés pour 80% à la signature de l'attestation d'arrivée et les 20% restants le seront à la fin de la mobilité. Les ITI se réservent le droit de demander le remboursement intégral des soutiens si la formation n'est pas menée à terme par l'étudiant.

Participation aux frais de voyage et d'installation *	Etudiants venant d'un pays zone Europe = 500€ Etudiants venant d'un pays zone hors Europe = 1 000€
Participation aux frais d'inscription	500€
Participation aux frais de séjour	Forfait 2 000€

* hors étudiants ayant réalisé l'année en cours dans un établissement d'enseignement supérieur à Strasbourg

Dispositif MOBIL'ITI n°3 : FINANCEMENT SIMPLE

Le programme Mobil'ITI permettra en fonction du budget disponible et du nombre de candidatures, d'accorder des soutiens financiers de mobilité dont le montant individuel est calculé sur la base d'un forfait de compris entre 600 € et 1 000€/mois.

Les soutiens financiers seront versés pour 80% à la signature de l'attestation d'arrivée et les 20% restants le seront à la fin de la mobilité. Les ITI se réservent le droit de demander le remboursement intégral des soutiens si la formation n'est pas menée à terme par l'étudiant.

Participation aux frais de séjour	600€ à 1 000€ par mois
-----------------------------------	------------------------

Dispositif MOBIL'ITI n°4 : FORFAIT D'INSTALLATION POUR EXPERIENCE EN LABORATOIRE

Afin d'aider les étudiants dans leur expérience internationale, les forfaits d'installation pour expérience en laboratoire permettront de financer l'installation d'étudiants entrants ou sortants dans leur mobilité. Le programme Mobil'ITI permettra en fonction du budget disponible et du nombre de candidatures, d'accorder des soutiens financiers de mobilité dont le montant individuel est calculé sur la base d'un forfait de 1000€.

Les soutiens financiers seront versés pour 80% à la signature de l'attestation d'arrivée et les 20% restants le seront à la fin de la mobilité. Les ITI se réservent le droit de demander le remboursement intégral des soutiens si la formation n'est pas menée à terme par l'étudiant.

Soutien à la mobilité	Forfait 1 000€
-----------------------	----------------

Dispositif MOBIL'ITI n°5 : PROGRAMME COURT :

Afin de favoriser la participation des étudiants à des écoles internationales, des séminaires, des conférences, le programme Mobil'ITI Programme court permettra, en fonction du budget d'accorder une participation forfaitaire de 150€ pour les frais d'inscription.

Pour bénéficier de ces frais, les étudiants devront transmettre le justificatif d'inscription à l'évènement international. Les demandes seront étudiées et validées au fil de l'eau, dans la limite du budget. Ce dispositif est ouvert aux masters inscrits dans les ITI.

Participation frais d'inscription	Forfait 150€
-----------------------------------	--------------

2. Critères communs aux dispositifs MOBILI-ITI

Eligibilité du candidat :

Le/la candidat.e doit

- Etre inscrit administrativement à une des formations diplômantes proposées dans le cadre des ITI.

Facultatif :

Ne pas avoir effectué son cursus en France (pour privilégier les étudiants internationaux)

Le soutien est valable une année académique (10 mois), renouvelable sous certaines conditions propres à chaque ITI, pour une durée maximum de 6 mois.

Critères d'attribution

Les critères d'attribution et de sélection des étudiants de master pouvant bénéficier du dispositif MOBIL'ITI sont propres à chaque ITI. Ces critères doivent être publiés au mois d'octobre de chaque année. Les ITI choisissent chaque année universitaire le dispositif pour le soutien financier des étudiants entrants qu'il souhaite mettre en place.

- Qualité du dossier académique
- Projet professionnel du/de la candidat.e
- Origine géographique du/de la candidat.e

Cumul de soutiens financiers

La bourse ITI n'est pas cumulable avec les dispositifs de soutien à la mobilité suivants :

- Dispositif de soutien à la mobilité internationale Unistra (DRI)
 - Erasmus+ MIC / Mundus / KA 103 sauf dispositif Erasmus+ Stage KA103
 - UFA
 - Autres soutiens financiers issues de financement IdEx
- L'étudiant-allocataire ne peut pas bénéficier en supplément d'une autre aide financière soutenue par l'IdEx pour la même année universitaire.

RECAPITULATIF PROPOSITIONS

	DISPOSITIF N°1	DISPOSITIF N°2	DISPOSITIF N°3	DISPOSITIF N°4	DISPOSITIF N°5
Participation aux frais de voyage et d'installation*	<u>Etudiants venant de la Région académique Grand Est et Rhin Supérieur :</u> 500€ d'installation <u>Etudiants venant d'un pays < 4 000 km :</u> 500€ - 1 000€ + 500€ d'installation <u>Etudiants venant d'un pays > 4 000 km :</u> 1 000€ - 2 000€ + 500€ d'installation	Etudiants venant d'un pays zone Europe = 500€ Etudiants venant d'un pays zone hors Europe = 1 000€	Non éligible	Participation forfaitaire à hauteur de 1 000€	Participation frais d'inscription à hauteur de 150€
Participation aux frais d'inscription	Prix inscription ITI + CVEC + Cours de langue et semaine d'intégration/accueil le cas échéant	Forfait 500€	Non éligible	Non éligible	
Participation aux frais de séjour	600€ à 1 000€ par mois	Forfait 2 000€	600€ à 1 000€ par mois	Non éligible	

* hors étudiants ayant réalisé l'année en cours dans un établissement d'enseignement supérieur à Strasbourg

3. Procédure et calendrier

- Chaque ITI publiera, avant mi octobre, les bourses auxquelles les étudiants de master peuvent candidater. (Pour l'année 2021/2022 et exceptionnellement, cette publication se fera au plus tard le 15 mai 2021).
- Toute demande de bourse Mobil'ITI doit être déposée en même temps que la candidature aux programmes ITI avec toutes les pièces requises et selon le même calendrier indiqué sur e-candidat ou Campus France.
- Une lettre de demande de bourse, téléchargeable sur les plateformes de candidature aux ITI, est à annexer au dossier de candidature aux ITI
- Chaque ITI est responsable de la sélection des candidats et des boursiers qui se fera via leur commission pédagogique.
- Le nombre de bourse accordé s'effectuera dans la limite du budget disponible.
- Dans les 2 semaines suivant la date de la commission d'attribution des bourses concernée, un courriel de notification de décision est envoyé à l'étudiant.
- Dès le début de sa scolarité, il devra envoyer l'ensemble des pièces justificatives à l'adresse mail indiquée dans sa notification pour déclencher un premier versement correspondant à 80% de la bourse.
- Le solde de la bourse (20%) sera versé à réception des relevés de notes des deux semestres envoyés à l'adresse mail indiquée dans sa notification et pourra être ajusté en cas de retour anticipé ou d'abandon de la formation. Dans le cas où l'étudiant aurait bénéficié d'un trop perçu, l'aide excédentaire sera à reverser à l'ITI concerné.

Pièces que les boursiers doivent transmettre aux SERVICES GESTIONNAIRES DE LA BOURSE avant le 20 septembre

- Copie du certificat de scolarité de l'Université de Strasbourg pour l'année en cours
- 1 RIB original au nom de l'étudiant sur 1 feuille A4, émis par une agence bancaire française
NB : les RIBs étrangers ne sont pas recevables.
- Attestation d'arrivée dans l'établissement d'accueil datée, signée et avec un cachet. Ne concerne que les étudiants de master en mobilité sortante
- Fiche missionnaire (annexe 2)
- Lettre d'engagement à rembourser tout ou partie de la bourse en cas d'abandon ou d'arrêt prématuré (annexe 1)
- Si participation aux frais de voyage et d'installation :
 - La copie du billet d'avion et du contrat de location de l'hébergement
- Si participation aux frais de scolarité
 - La copie des frais de scolarité et des autres frais éventuellement payés

Pièces à fournir par l'étudiant dans la semaine qui suit la fin de sa mobilité, et impérativement avant le 31 août.

- Relevés de notes des deux semestres

MOBIL'ITI

PROPOSITION DE DISPOSITIFS POUR LE SOUTIEN FINANCIER DES DOCTORANTS

1. Présentation des dispositifs MOBIL-ITI

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses ITI, l'Université de Strasbourg veut favoriser le recrutement de doctorants à fort potentiel et avec une ouverture internationale en leur proposant un dispositif de soutien financier pour les accompagner dans leur mobilité. Plusieurs options sont possibles pour le recrutement et la mobilité des doctorants des ITI et sont présentées au travers des dispositifs MOBIL'ITI n°1-2. Les ITI le souhaitant, peuvent choisir l'un de ces dispositifs applicables à l'ensemble de ses étudiants et pour une durée minimale d'un an. Les dispositifs MOBIL'ITI n°3 et 4 peuvent être cumulés. Afin de pouvoir bénéficier du dispositif Mobil'ITI, le doctorant devra obligatoirement être inscrit administrativement au collège doctoral de l'université de Strasbourg.

Dispositif MOBIL'ITI n°1 : FINANCEMENT COMPLET

Le programme Mobil'ITI permettra en fonction du budget disponible et du nombre de candidatures, d'accorder des soutiens financiers de mobilité pouvant inclure :

- Une participation couvrant les frais de voyage et les frais liés à l'installation à Strasbourg : une somme forfaitaire différente selon la provenance du doctorant et permettant de couvrir les frais de voyage sera versée à chaque doctorant lauréat. Une somme forfaitaire de 500€ sera également versée pour les frais d'installation.
- La prise en charge des frais d'inscription : le dispositif remboursera les frais d'inscription et autres frais s'y afférant (CVEC + Cours de langue et semaine d'intégration/accueil le cas échéant) avancés par le doctorant.

Participation aux frais de voyage et d'installation*	<u>Doctorant venant de la Région académique Grand Est et Rhin Supérieur :</u> 500€ d'installation <u>Doctorant venant d'un pays < 4 000 km :</u> 500€ à 2 500€ + 500€ d'installation <u>Doctorant venant d'un pays > 4 000 km :</u> 1 000€ à 2 500€ + 500€ d'installation
Participation aux frais d'inscription	Frais réel : Frais inscription ITI + CVEC + Cours de langue et semaine d'intégration/accueil le cas échéant

* hors doctorants ayant réalisé l'année en cours dans un établissement d'enseignement supérieur à Strasbourg

Dispositif MOBIL'ITI n°2 : FINANCEMENT PARTIEL

Par ailleurs, une somme forfaitaire de 500€ (provenance Europe) ou de 1 000€ (provenance hors Europe) permettant de couvrir les frais de voyage et/ou d'installation sera versée à chaque doctorant. Enfin les frais d'inscription seront remboursés à hauteur de 500€.

Participation aux frais de voyage et d'installation*	Doctorant venant d'un pays zone Europe = 500€ Doctorant venant d'un pays zone hors Europe = 1 000€
Participation aux frais d'inscription	500€

* hors doctorants ayant réalisé l'année en cours dans un établissement d'enseignement supérieur à Strasbourg

Dispositif MOBIL'ITI n°3 : FORFAIT D'INSTALLATION POUR EXPERIENCE EN LABORATOIRE

Afin d'aider les doctorants dans leur expérience internationale, les forfaits d'installation pour expérience en laboratoire permettront de financer l'installation de doctorants entrants ou sortants dans leur mobilité. Le programme Mobil'ITI permettra en fonction du budget disponible et du nombre de candidatures, d'accorder des soutiens financiers de mobilité dont le montant individuel est calculé sur la base d'un forfait de 1 500€ (zone Europe) ou de 3 000€ (zone hors Europe) permettant de couvrir les frais de voyage et/ou d'installation

Les ITI se réservent le droit de demander le remboursement intégral des soutiens si la formation n'est pas menée à terme par le doctorant. Il peut ainsi être demandé au doctorant de fournir des documents permettant le bon suivi de son expérience en laboratoire.

Soutien à la mobilité	Zone Europe forfait de 1 500€ Zone hors Europe forfait de 3 000€
-----------------------	---

Dispositif MOBIL'ITI n°4 : PROGRAMME COURT :

Afin de favoriser la participation des doctorants à des écoles internationales, des séminaires, des conférences, le programme Mobil'ITI Programme court permettra, en fonction du budget d'accorder une participation forfaitaire de 150€ pour les frais d'inscription, de voyage et de séjour.

Pour bénéficier de ces frais, les doctorants devront transmettre le justificatif d'inscription à l'évènement international. Les demandes seront étudiées et validées au fil de l'eau, dans la limite du budget. Ce dispositif est ouvert aux doctorants inscrits dans les ITI.

Participation frais d'inscription	Forfait 150€ à 1 000€
-----------------------------------	-----------------------

2. Critères communs aux dispositifs MOBILI-ITI

Eligibilité du candidat :

Le/la candidat.e doit

- Etre inscrit administrativement à une école doctorale et avoir été sélectionné pour mener des recherches dans l'une des équipes de recherche membres d'un des ITI.

Facultatif :

Ne pas avoir effectué son cursus en France (pour privilégier les étudiants internationaux)

Critères d'attribution

Les critères d'attribution et de sélection des doctorants pouvant bénéficier du dispositif MOBIL'ITI sont propres à chaque ITI. Ces critères doivent être publiés au mois d'octobre de chaque année. Les ITI choisissent chaque année universitaire le dispositif pour le soutien financier des doctorants entrants qu'il souhaite mettre en place.

- Qualité du dossier académique
- Projet professionnel du/de la candidat.e
- Origine géographique du/de la candidat.e

RECAPITULATIF PROPOSITIONS

	DISPOSITIF N°1	DISPOSITIF N°2	DISPOSITIF N°3	DISPOSITIF N°4
Participation aux frais de voyage et d'installation*	<u>Etudiants venant de la Région académique Grand Est et Rhin Supérieur :</u> 500€ d'installation <u>Etudiants venant d'un pays < 4 000 km :</u> 500€ à 2 500€ + 500€ d'installation <u>Etudiants venant d'un pays > 4 000 km :</u> 1 000€ à 2 500€ + 500€ d'installation	Etudiants venant d'un pays zone Europe = 500€ Etudiants venant d'un pays zone hors Europe = 1 000€	Zone Europe forfait de 1 500€ Zone hors Europe forfait de 3 000€	Participation forfaitaire à hauteur de 150€ - 1 000€
Participation aux frais d'inscription	Prix inscription ITI + CVEC + Cours de langue et semaine d'intégration/accueil le cas échéant	Forfait 500€	Non éligible	

* hors doctorants ayant réalisé l'année en cours dans un établissement d'enseignement supérieur à Strasbourg

3. Procédure et calendrier

- Chaque ITI publiera, avant mi octobre, les bourses auxquelles les doctorants peuvent candidater. (Pour l'année 2021/2022 et exceptionnellement, cette publication se fera au plus tard le 15 juillet 2021).
- Chaque ITI est responsable de la sélection des candidats et des boursiers qui se fera via leurs commissions propres. Le versement du dispositif est soumis à la transmission du certificat de scolarité faisant foi de la validation administrative par l'école doctorale de rattachement.
- Le nombre de bourse accordé s'effectuera dans la limite du budget disponible.
- Dans les 2 semaines suivant la date de la commission d'attribution des bourses concernée, un courriel de notification de décision est envoyé au doctorant.
- Dès le début de son contrat doctoral, le doctorant, devra envoyer l'ensemble des pièces justificatives à l'adresse mail indiquée dans sa notification pour déclencher un premier versement correspondant à 80% de la bourse. L'unité de recherche porteuse sera en gestion des différentes bourses.
- Le solde de la bourse (20%) sera versé 3 mois après l'inscription administrative en doctorat après envoi d'une attestation signée par le directeur de thèse à l'adresse mail indiquée dans sa notification.

Pièces que les boursiers doivent transmettre aux SERVICES GESTIONNAIRES DE LA BOURSE avant le 31 octobre :

- Copie du certificat de scolarité de l'Université de Strasbourg pour l'année en cours
- 1 RIB original au nom de l'étudiant sur 1 feuille A4, émis par une agence bancaire française
NB : les RIBs étrangers ne sont pas recevables.
- Attestation d'arrivée dans l'établissement d'accueil datée, signée et avec un cachet. Ne concerne que les doctorants en mobilité sortante, bénéficiant du dispositif n°3.
- Fiche missionnaire (annexe 2)
- Lettre d'engagement à rembourser tout ou partie de la bourse en cas d'abandon ou d'arrêt prématuré (annexe 1)
- Si participation aux frais de voyage et d'installation :
 - La copie du billet d'avion et du contrat de location de l'hébergement
- Si participation aux frais de scolarité
 - La copie des frais de scolarité et des autres frais éventuellement payés

Histoire, sociologie, archéologie et anthropologie des religions | HiSAAR

Les Instituts thématiques interdisciplinaires

de l'Université de Strasbourg

et Inserm

dans le cadre de l'Initiative d'excellence

Annexe V - PV du Comité exécutif de l'ITI HiSAAR du 4 octobre 2021

Procès-verbal du Comité exécutif de l'ITI HiSAAR 4 octobre 2021 (10h-12h), Salle Afrique et visioconférence

Membres du Comité exécutif de l'ITI HiSAAR :

M. Michele CUTINO (présent)
M. Guillaume DUCÉUR (présent)
M. Denis FRICKER (présent)
M. Michel HUMM (présent)
Mme Daniela LEFÈVRE-NOVARO (présente)
Mme Luana QUATTROCELLI (excusée)
Mme Sandra SCHAAL (présente)
Mme Natalia RADANOVIC, gestionnaire de l'ITI HiSAAR (présente)

Nombre de votants présents : 6

Remboursement des droits de base du DU HiSAAR

M. DUCÉUR, coordinateur de l'ITI HiSAAR, rappelle aux membres du Comité exécutif de l'ITI HiSAAR que les étudiants de l'Université de Strasbourg qui ne sont pas inscrits à l'un des 11 masters rattachés à l'ITI HiSAAR avaient dû payer les droits d'inscription au DU HiSAAR et invite les membres du Comité exécutif de se prononcer sur la demande de remboursement de droits d'inscription de ces étudiants.

Le nombre d'étudiants concernés est de 9 et les montants engagés par ces derniers sont soit de 159 euros soit de 243 euros, selon le type de leur inscription à l'Université. Le montant total à rembourser est 1599 euros.

Le Comité exécutif de l'ITI HiSAAR approuve à l'unanimité les demandes de remboursement des droits de base et des droits spécifiques des étudiants du DU HiSAAR.

Fait à Strasbourg, le 06 octobre 2021

M. Guillaume DUCÉUR

Coordinateur de l'ITI HiSAAR

Université de Strasbourg
ITI HiSAAR
Guillaume DUCÉUR
Coordinateur